

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST ETIENNE ROILAYE**

Séance du Jeudi 05 mars 2026

Date de convocation : 26/02/2026. Conseillers Municipaux en exercice : 9
Date d'affichage : 17/03/2026 Conseillers Municipaux participant au vote : 9

L'an deux mil vingt-six,

Le cinq mars à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame DUMORTIER Line, Maire Adjoint.

PRESENTS : Monsieur MONTIER Guy, Madame COURVOISIER Magali, Maire-Adjointes
Monsieur DELAHAYE Didier, Monsieur DELAHAYE Thomas, Madame LANDRAT Sabine,
Monsieur LESTRINGANT Thierry, Monsieur PROT Jean-Pierre

REPRESENTES : Monsieur MORINEAU Jérémy par Madame DUMORTIER Line

ABSENTS : /

Secrétaire de séance : Madame COURVOISIER Magali

01 - PRESENTATION DE LA PREPARATION DU BUDGET

Madame la Maire a fait lecture au Conseil des écritures budgétaires de l'année 2025 en attente de la validation du CFU (Compte Financier Unique) du SGC (Service de Gestion Comptable) et voté par la nouvelle municipalité.

02 - HONORAIRES DE L'AVOCAT

Madame Courvoisier a pris contact avec Monsieur de la Royère, avocat de la commune, concernant le litige avec l'association Entre Bois, Champs et Village afin d'obtenir la facture de ses honoraires pour la première instance.

La mairie a reçu la facture de Monsieur de la Royère d'un montant de 1200 €HT soit de 1 440 €TTC. La facture va être envoyée à l'assurance de la commune pour une éventuelle prise en charge de celle-ci.

Pour la suite, Monsieur de la Royère demande au Conseil de délibérer sur le choix de la facturation, soit :

- Une facturation au forfait pour un montant de 1 500 €HT soit 1 800 €TTC
ou
- Une facturation honoraire = taux horaire d'environ 200 / 250 €

Le Conseil municipal ne souhaite pas délibérer sur cette facturation et charge la prochaine municipalité à délibérer à ce sujet.

La séance est levée à 19h40. Ont signé au registre les membres présents.